

### **Ordre du jour :**

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Approbation du Compte Financier Unique 2023**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote du Budget Prévisionnel 2024**
- **Questions diverses**

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2024

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. MAROT (Pouvoir donné à Mme TARDY)  
MM. DANET, ROY

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Madame GERVREAU informe que son intervention lors de la précédente réunion n'a pas été notifiée dans le compte-rendu.

Madame le Maire indique qu'elle sera alors inscrite dans le procès-verbal suivant.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

### **Approbation du Compte Financier Unique 2023**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est portée candidate pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à partir de cette année. Ce document regroupe donc désormais les anciens Compte Administratif et Compte de Gestion.

Sous la présidence de Madame le Maire, il est donc procédé à l'examen du Compte Financier Unique 2023 approuvé par Monsieur LASSALLE, Trésorier, en date du 07 Mars 2024.

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget Primitif, les délibérations modificatives ainsi que les pièces annexes, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 301 781.74 €.

### **Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 28 510.62 €.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

C/ 1068 - en investissement	132 890.62 €
C/ 002 - Reprise de fonctionnement	168 891.12 €
C/ 001 - Report d'investissement	28 510.62 €

### **Vote du Budget Prévisionnel 2024**

Le Conseil Municipal procède à l'examen des divers chapitres du Budget 2024 et vote les crédits suivants :

#### **➤ Section de Fonctionnement**

##### **En dépenses :**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	266 200.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	92 425.00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	12 146.00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	106 219.00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 141.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	291 651.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 920.00 €
Soit un total de dépenses de :	<b>779 702.00 €</b>

##### **En recettes :**

Chapitre 002 - Report d'excédent	168 891.12 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 750.00 €
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	7 965.00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	367 323.00 €
Chapitre 74 - Dotations et Participations	210 647.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	14 005.88 €
Chapitre 76 - Produits financiers	20.00 €
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	2 100.00 €
Soit un total de recettes de :	<b>779 702.00 €</b>

➤ **Section d'Investissement**

**En dépense :**

Chapitre 001 – Déficit d'Investissement reporté	28 510.62 €
Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections	8 750.00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	19 370.38 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	13 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	646 430.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	8 000.00 €
Soit un total de dépenses de : <b>724 061.00 €</b>	

**En recettes :**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	106 219.00 €
Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections	7 141.00 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	152 190.62 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	361 840.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	96 670.38 €
Soit un total de recettes de : <b>724 061.00 €</b>	

**Programmes d'Investissement :**

N° 322 – Défense Extérieure Contre l'Incendie	8 000.00 €
<i>Département</i>	1 330.00 €
N° 333 – Mobilier urbain	5 000.00 €
N° 346 – Réfection ext. du Bâtiment Mairie (3 <sup>ème</sup> tranche)	12 400.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale</i>	4 530.00 €
N° 354 – Aménagement des Services Techniques	106 310.00 €
<i>Département</i>	32 100.00 €
N° 355 – Aménagement extérieur des Services Techniques	17 100.00 €
N° 357 – Réfection de l'école maternelle	483 070.00 €
<i>Département</i>	119 770.00 €
<i>DETR / Fonds vert</i>	199 610.00 €
<i>Emprunt</i>	95 800.00 €

N° 361 – PLU	9 000.00 €
N° 364 – Terrain et bâtiment GERVREAU <i>Département</i>	1 000.00 € 4 500.00 €
N° 365 – Réfection de la voirie du Pont de Clermont	11 970.00 €
N° 366 – Réfection du réseau Eaux Pluviales à « Sauge »	5 250.00 €
N° 367 – Réfection du réseau Eaux Pluviales à « Saint-Paul »	8 330.00 €

Le programme des travaux étant approuvé, il faut en prévoir le financement. Pour équilibrer le budget et obtenir la recette nécessaire de 325 941.00 € aux produits des taxes directes locales, il y a lieu de fixer les taux d'imposition. Le Conseil Municipal, considérant que le potentiel fiscal est suffisamment mobilisé, décide de ne pas modifier pour cette année les taux d'imposition qui resteront les suivants :

Taxe Foncière (bâti) :	36.22 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.09 %
Taxe d'habitation :	15.75 %
C.F.E. :	22.23 %

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Bâtiment MILHIET**

Pour faire suite à une précédente réunion, Madame GERVREAU demande à Madame le Maire les raisons de la non diffusion du nom de l'éventuel commerçant intéressé par le local acheté par la commune à Monsieur et Madame MILHIET, Avenue de Saintonge.

Madame le Maire informe que le projet de cette personne en est encore à ses débuts et que celle-ci ne souhaite pas que de plus amples informations soient diffusées pour le moment.